

Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

Déclaration du groupe UNAF

L'avis fait le tour des multiples implications et conséquences du développement de l'économie de la donnée. Il formalise des pistes pour définir une stratégie de souveraineté européenne du numérique et prend soin de placer les aspects humains au cœur des perspectives.

Le groupe de l'UNAF souhaite mettre l'accent sur 4 préconisations.

La préconisation 7 appelle à une recherche renforcée du consentement libre et explicite des personnes pour la collecte et l'utilisation de leurs données personnelles. Un point d'alerte est fait sur la protection des données sensibles telles les données de santé. Le Groupe de l'UNAF apprécie tout particulièrement le rappel de la Charte européenne des droits fondamentaux et plus particulièrement son article 7 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications ». La création d'un acteur européen de la société civile, un Data watch, pour porter haut les exigences d'un modèle de gouvernance plus ouvert des plateformes, plus respectueux de la vie privée est une piste importante à mettre en œuvre.

S'agissant de la neutralité du net, ce principe garantit la non-discrimination d'accès au réseau en fonction des services offerts par les fournisseurs d'accès. L'Internet doit rester ouvert, transparent et accessible à tous. Le Groupe de l'UNAF partage dès lors la préconisation 9 sur la nécessité d'encadrer les algorithmes de hiérarchisation des contenus par une autorité indépendante assorti de sanctions en cas d'infraction.

S'agissant de la préconisation 12, l'avis dresse un bilan très intéressant de la fracture numérique : si l'écart en matière d'accès à l'internet est désormais très faible voire nul entre zones urbaines et rurales dans l'Europe du nord (pays scandinaves, Luxembourg, Allemagne, Belgique), il demeure important dans des États membres comme la France, la Bulgarie, la Grèce ou le Portugal. L'enjeu que constitue l'inclusion numérique pour la cohésion sociale et territoriale de l'UE et de ses États membres ne doit donc pas être sous-estimé et un coup d'accélérateur doit être mis pour la couverture de l'ensemble du territoire européen. La mobilisation du Fonds européen pour les investissements stratégiques doit être encouragée.

La préconisation 14 s'attache le concours des associations pour faire de l'éducation au numérique et ainsi gagner en compétence pour le grand public sans oublier les personnes les

plus éloignées du numérique. Afin d'accompagner et guider les parents dans leurs pratiques numériques familiales, l'UNAF a lancé le site « Mon enfant et les écrans » à destination des parents d'enfant de 0 à 13 ans : Ce site propose des conseils pratiques et accessibles, des astuces, des avis d'experts, des ressources, un décodage de l'actualité numérique et un décryptage de l'univers numérique. Ces initiatives doivent être largement diffusées.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.